

# L'Écho de la Diablée

La lettre d'information de la commune de Réallon

Numéro 6 – 2005



## Le Mot du Maire

Le premier semestre 2005 est maintenant largement écoulé, l'Écho de la Diablée a pris du retard dû à des charges importantes de travail sur la Commune en ce milieu d'année, notamment suite à la crue survenue sur le torrent de la Pisse. Nous nous en excusons auprès de nos concitoyens.

Ce premier semestre a été marqué par l'avancement ou l'aboutissement de nombreux dossiers : le vote à l'unanimité du compte administratif 2004 et du budget 2005, ce dernier traduisant la continuité du travail de l'équipe municipale vers des investissements touristiques, environnementaux, agricoles et patrimoniaux.

La saison hiver écoulée se caractérise par une baisse des ventes des titres de transport (- 4%) des Remontées Mécaniques due à un manque de neige général sur les Hautes-Alpes, la neige de culture ne pouvant répondre à elle seule à

l'attente de la clientèle. Ceci nous a convaincu dans notre choix de poursuivre l'enneigement artificiel jusqu'au sommet de la station.

L'obtention du label station verte de vacances, gage de qualité et d'authenticité de notre Commune, laquelle a été tristement endommagée lors du violent orage qui s'est abattu le 21 juin dernier et durant lequel nous n'avons pu que nous féliciter du formidable élan de solidarité de nos citoyens mais aussi des pouvoirs publics et je vous en remercie encore tous.

Ces soucis climatiques n'ont fait que renforcer nos convictions dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et plus encore d'un Plan d'Indexation en Z (P.I.Z.) au vu de la structure de notre territoire où les risques naturels sont particulièrement importants et handicapent lourdement le développement de notre Commune.

Rappelons que notre Commune se développe démographiquement, ce qui nécessite des adaptations et le besoin de se projeter à moyen terme.

Dans la même logique, nous avons travaillé à l'enfouissement des réseaux sur le hameau des Rousses et à l'aménagement d'une aire de stationnement au chef lieu, les deux contribuant à un souci d'esthétique et d'amélioration du cadre de vie. Plus largement, nous avons également entrepris la restauration des cabanes d'alpage de Chargès et du Vallon ainsi que du Four des Rousses.

J'espère que depuis, vous avez passé de bonnes vacances d'été et je vous donne rendez-vous avec l'écho de la diablée du deuxième semestre.

Bonne fin d'année à tous. ■

Adrien GLEIZE  
Maire de Réallon

## L'action communale

### Finances

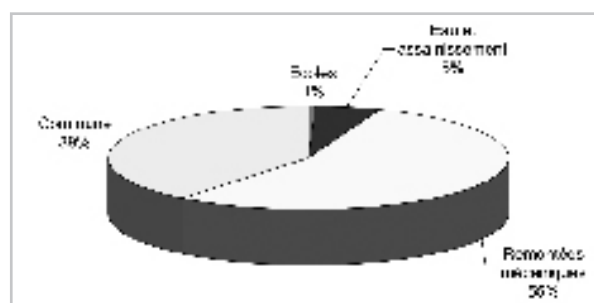
#### Un budget 2005 voté à l'unanimité.

Le budget principal de la Commune comporte 1 545 153 € de dépenses réelles et 328 625 € de mouvements d'ordre en section d'exploitation et 628 970 € d'opérations réelles en section d'investissement.

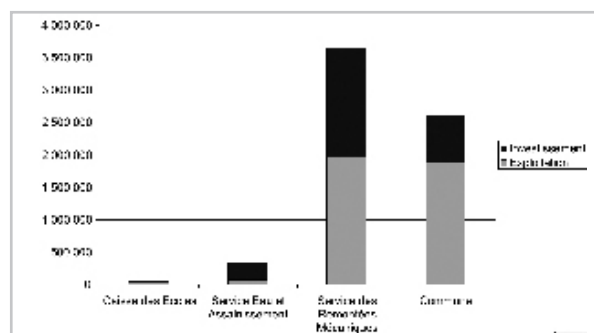
Le budget annexe du Service des Remontées Mécaniques comporte 854 570 € de dépenses réelles et 1 116 455 € d'opérations d'ordre en section d'exploitation et 1 682 170 € dont 509 630 € d'opérations réelles en section d'investissement.

Le budget annexe de la Caisse des Ecoles s'équilibre à hauteur de 45 058 €, soit 44 829 € en section de fonctionnement et 229 € en section d'investissement. Rappelons que depuis la rentrée scolaire 2004/2005, la gestion et le fonctionnement du groupe scolaire des Rousses sont assurés par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU de l'Ecole Intercommunale de Réallon - Saint Apollinaire) regroupant ces deux communes. Le budget annexe du Service Eau et Assainissement s'équilibre à hauteur de 343 050 €, soit 73 365 € en section d'exploitation et 269 695 € en section d'investissement. Les taux des quatre taxes locales restent identiques à ceux appliqués en 2004, aucune augmentation n'ayant été envisagée cette année.

Concernant les redevances d'eau et d'assainissement, l'abonnement du compteur d'eau s'élèvera cette année à 46,95 €, le prix du m<sup>3</sup> d'eau à 0,27 € et le forfait assainissement à 44,88 €. ■



Répartition financière entre les budgets de la commune pour l'année 2005.



Répartition de l'exploitation et de l'investissement dans les budgets de la commune de Réallon.

# L'action communale

## Tourisme et Environnement

### Labellisation de la Commune à la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances

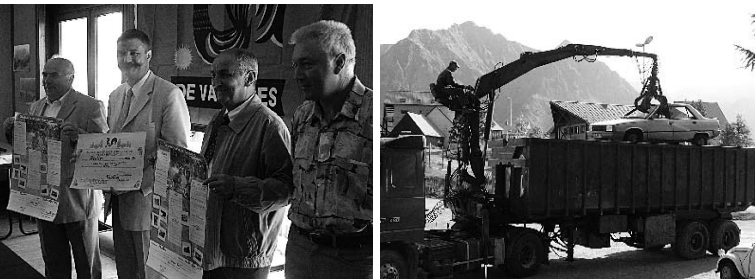


Lors du Conseil Municipal du 25 février 2005, le Conseil Municipal sollicite l'obtention du label « stations vertes de vacances » auprès de la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances. Compte tenu des attraits naturels et des richesses touristiques et environnementales de la Commune, et en vue de développer la fréquentation touristique existante, l'obtention de ce label paraît essentielle. Au travers de ce dernier, Réallon s'engage à offrir des prestations de qualité en matière d'accueil et d'hébergement, d'équipements, de services, d'animations, d'environnements et de tout ce qui contribue à la qualité de vie permettant aux touristes en quête d'authenticité un légitime dépaysement.

Réallon s'engage à mettre en valeur ses atouts naturels, culturels et sportifs sur un site de villégiature privilégié. Réallon s'engage à combattre les pollutions et nuisances qui pourraient ternir son image et la qualité des séjours. Réallon pôle touristique du monde rural, où le touriste se sent bien et a envie de revenir.

Réallon garantit l'accès facile à la nature, son action est guidée par une recherche permanente de la satisfaction de la clientèle. La signature de la Charte vaut engagement de participation à un développement touristique local harmonieux et à une démarche permanente de qualité.

Le 22 juillet courant, en présence de M. Auguste TRUPHEME Président du Conseil général des Hautes-Alpes, la Fédération Française des Stations Vertes nous a remis le label lors d'une cérémonie officielle à laquelle étaient conviés les différents acteurs politiques et économiques du département.



Une des premières actions entreprises a été dernièrement le ramassage des ferrailles sur la Commune (9 véhicules, matériel agricole, électro ménager, etc.) et déjà nous travaillons à d'autres actions de ce type, visant non seulement au nettoyage mais également au tri. ■

### Gestion et fonctionnement du Camping Municipal de l'Isle - Été 2005

Au printemps 2004 le Conseil Municipal engageait une procédure de délégation de gestion du camping municipal-foyer de ski de fond. Celle-ci n'ayant pu aboutir, le camping caravanning poursuit son activité en régie directe. Pour ce faire, le Conseil Municipal a reconduit jusqu'à nouvel ordre le contrat de l'employé en poste.

Afin d'assurer une meilleure gestion, les horaires du camping ont été mieux adaptés aux besoins des clients et l'activité snack réduite. Des automates de boissons et de friandises ont été mis en place à l'extérieur des locaux afin qu'ils restent accessibles en dehors des heures d'ouverture. En plus de la baignade, le ping pong, le tennis et des VTT vous attendent. L'intégralité des services que la clientèle du camping et de la base de loisirs est en droit d'attendre est assurée chaque jour. ■



### Extension de l'installation de neige de culture

Comme promis lors de l'édition de l'écho de la diablée de janvier 2005, la tranche conditionnelle a été réalisée pour atteindre l'arrivée du télésiège de Chabrières ce printemps. C'est donc aujourd'hui un effectif global de 18 perches autonomes et 4 enneigeurs, 2800 m linéaires de réseaux et surtout 8,5 ha de pistes qui pourront paraître la neige naturelle dans des conditions de froid optimal. Un nouveau dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes afin d'assurer l'enneigement du télésiège de l'Areyer. L'obtention de ce financement conditionnera la mise en chantier qui pourrait avoir lieu dès cet automne. ■

### La démarche qualité aux Remontées Mécaniques

En date du 16 mars 2005, la station a été certifiée en démarche qualité ISO 9001.

Depuis 1989, les constructeurs de remontées mécaniques ont pour obligation de travailler suivant le processus d'assurance qualité. Pour apporter une réponse aux services de contrôle en matière de pérennité de notre Parc, nous avons lancé nous aussi la démarche qualité. Le premier objectif est d'éviter de devoir changer nos anciens appareils en faisant la démonstration auprès des services de contrôle, qu'ils ont fait l'objet d'entretien de «qualité».

Enfin l'engagement de ce type de démarche ne peut que renforcer la compétitivité de notre entreprise de remontées mécaniques dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

A ce titre, la satisfaction des clients est notre objectif premier. Les activités concernées par l'action engagée sont celles liées à l'exploitation et la maintenance afin de satisfaire la sécurité des consommateurs et pérenniser les installations.

Nous ne souhaitons pas pour autant nous en tenir là. Il paraît souhaitable de nous engager dans une démarche globale sur toutes ces activités (caisses, pistes, gestion, personnel...) pour éviter d'avoir à gérer une entreprise à deux vitesses et pouvoir pleinement profiter de toute la dynamique créée par la démarche qualité. Tout ceci doit permettre à l'entreprise de :

- bénéficier d'une organisation structurée, efficace et sécuritaire,
- conforter les acquis et progresser de façon structurée et permanente,
- pouvoir assurer un suivi facile et régulier du fonctionnement,
- pouvoir définir régulièrement des objectifs précis, chiffrés et suivis d'effets,
- avoir un document évolutif.

Pour ce faire, il a été indispensable de sensibiliser l'ensemble du personnel pour qu'il se sente concerné, en plaçant le client au centre de nos préoccupations. ■



# L'action communale

## Urbanisme

### Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Le 29 mars 2003, le Conseil Municipal a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Pour se faire la Commune est épaulée par un organisme spécialisé : FORMAT PAYSAGES. Nombre d'entre vous ont assisté à une réunion publique le 23 juin 2005 pour être éclairés sur l'intérêt et l'avancement du projet.

Pour celles et ceux qui n'ont pas pu se déplacer à cette occasion, voici quelques informations.

C'est un document réglementaire supra communal et son intérêt est de préserver la qualité du cadre de vie et des paysages, d'organiser le développement de la Commune et ses extensions urbaines. Ce document est le reflet des objectifs de développement de Réallon pour la décennie à venir. Le but étant d'accompagner la croissance démographique via les secteurs agricole, touristique et artisanal, les 3 étant étroitement liés.

C'est le moment de planifier le développement du bâti, du tourisme, de l'agriculture future dans sa localisation et dans sa forme. C'est aussi le moment de définir le droit des sols, applicable à chaque parcelle.

Concernant le secteur agricole, l'objectif est de favoriser l'installation, de maintenir à minima le nombre d'exploitations agricoles existantes tout en essayant de leur garantir un seuil de viabilité et de rentabilité et ce en vue de préserver notamment l'aspect environnemental actuel. Cet objectif passe par le maintien des superficies exploitées actuellement. Pour ce faire et étant donné les modes de production agricole (élevage extensif prédominant), il est nécessaire que les exploitants disposent de parcelles suffisamment grandes, plus accessibles, mécanisables et pourvues d'un réseau d'irrigation. Ces principes favoriseront la mise en place et l'amélioration du système d'exploitation en passant d'une agriculture traditionnelle à une agriculture intégrée liant la production à la commercialisation. L'intégration du tourisme et la pluriactivité favoriseront cet objectif.

Un premier diagnostic a été réalisé mettant en avant les atouts, tels que le tourisme, l'agriculture très présente, le cadre mais également les contraintes telles que les risques naturels, l'éclatement du village... A noter que les problèmes fonciers rencontrés aujourd'hui sur la Commune, morcellement et indivision sont un des handicaps certains pour le développement général des 3 secteurs d'activité prédominants sur la commune, mais également pour le développement des infrastructures et structures publiques.

Aujourd'hui, force est de constater au travers de ces atouts et contraintes que les extensions sont restreintes si ce n'est dans l'entourage très proche des hameaux existants ou dans le secteur de Pra Prunier.

La création de nouveaux hameaux représente une charge financière insupportable pour la Commune en terme d'infrastructure, et de protection des risques naturels. Reste donc à trouver ce juste équilibre pour préserver et développer notre Commune. Notre avenir est plus dans la qualité que la quantité.

Au vu des risques naturels cités précédemment il est nécessaire de mettre en place un Plan d'Indexation en Z (PIZ) des risques d'origine naturelle liés aux manifestations visibles et/ou prévisibles des phénomènes naturels. Le but de cette étude est de mettre en exergue les risques liés aux avalanches, coulées de boue, chutes de pierres, etc., lesquels orientent les zones constructibles et les protections nécessaires des zones déjà urbanisées. C'est pourquoi, il a été décidé de s'appuyer sur un bureau d'étude spécialisé : ALP'GEORISQUES en Isère. ■

## Travaux et Patrimoine

### Enfouissement des réseaux : hameaux des Rousses et des Gleizes

Dans un souci de préservation et d'amélioration du cadre de vie et des paysages, il paraît opportun de réaliser la mise en souterrain des différents réseaux existants dans le cadre de travaux coordonnés.

C'est dans le hameau des Rousses aux quartiers des Blancs et des Mi que le Syndicat Inter-

communal d'Electrification s'est engagé par un renforcement des réseaux électriques avec enfouissement des câbles et dépose des supports existants. Le Conseil Municipal profite de l'opportunité et met les moyens techniques et financiers nécessaires à l'enfouissement des réseaux téléphoniques ainsi qu'au renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et à la réfection et à l'amélioration du réseau d'éclairage public. Les travaux confiés à l'entreprise ETEC à l'automne dernier devraient arriver à leur terme cet automne. Ce sera donc près de un an de travaux et de dérangement que les habitants des hameaux des Rousses auront supporté. Mais ils apprécieront rapidement les bienfaits de ces travaux tant esthétiquement que pratiquement. C'est à cette même entreprise qu'ont été confiés ce printemps les travaux d'extension des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement sur le hameau des Gleizes. ■



### Aménagement d'une aire de stationnement au Chef Lieu

L'actuel règlement du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.) impose la réalisation de places de stationnement dans le cadre de la création de surfaces habitables et commerciales. Au vu de l'étroitesse de la voirie dans nos villages, cette obligation s'avère souvent impossible à respecter. Aussi, la Commune requiert une participation au pétitionnaire dans le cadre de ces réalisations. Cette participation fixée à 1 000 € par place de stationnement manquante permet de réaliser des stationnements sur des terrains communaux.

Ce principe d'organisation voit son avantage tant dans la facilité de circulation de chacun que dans le passage des engins de déneigement, ramassage des ordures ménagères, travaux communaux et autres. C'est ainsi que la Commune décide de créer des places supplémentaires de stationnement à proximité de la mairie. A cet effet et dans le cadre d'une procédure amiable, un échange de parcelle avec soulte a été réalisé entre Mme ISNARD Odile née OLLIEU et la Commune de REALLON. Le petit parking situé en sur largeur de la route départementale et accueillant jusque là 4 véhicules offre aujourd'hui 11 places.

Outre cette aire de stationnement au chef lieu, cet échange a permis la création d'une voie d'accès aux logements situés à l'arrière de la Mairie.

Aujourd'hui ces travaux ont pris quelque retard suite à une divergence entre les plans cadastraux et la réalité du terrain. Il s'avère nécessaire pour répondre aux besoins de disposer d'une surface supplémentaire afin de réaliser les places de parking projetées. Pour ce faire, la Commune est actuellement en cours de tractation et ce chantier devrait se terminer si tout se déroule bien à l'automne de cette année. ■

# L'action communale

## Relations avec l'aménageur

Eu égard aux relations actuelles et aux différends existants entre la Commune et l'Aménageur (S.A.T.R.), l'A.S.L.S.R. et R.E.I., lors de l'assemblée générale de l'A.S.L.S.R., il a été proposé de constituer une commission d'arbitrage composée de :

- Monsieur HERNANDEZ, 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Un membre du bureau de l'association de défense des propriétaires de la station de REALLON,
- Monsieur BERENGUEL, Président de la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon et Conseiller Général du Canton.

Cette commission d'arbitrage viendrait se substituer à la demande d'arbitrage initialement sollicitée auprès de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes et de Monsieur le Président du Conseil Général, demande qui n'a pas été suivie d'effet.

Concernant la mise en place de cette commission d'arbitrage, et après consultation du conseiller juridique de la Commune, il apparaît une interdiction de principe posée par l'article 2060 du Code Civil : « On ne peut compromettre sur les questions d'état et de capacité des personnes, sur celles relatives au divorce et à la séparation de corps ou sur les contestations intéressant les collectivités publiques et les établissements publics et plus généralement dans toutes les matières qui intéressent l'ordre public ».

Cet article ne fait d'ailleurs qu'exprimer un principe général du droit public selon lequel « les personnes morales de droit public ne peuvent pas se soustraire aux règles qui déterminent la compétence des juridictions nationales en remettant à la décision d'un arbitre la solution des litiges auxquels elles sont parties et qui se rattachent à des rapports relevant de l'ordre juridique interne » (Avis CE, 6 mars 1986, EuroDisneyland : Etude du CE, préc. p. 86).

Eu égard à l'hétérogénéité des sujets susceptibles d'être soumis à la commission d'arbitrage envisagée, il apparaît que la Commune ne peut s'engager dans une procédure d'arbitrage.

Le Conseil Municipal constate l'illégalité de la procédure proposée (création d'une commission d'arbitrage), confirme sa volonté de résoudre les différends existants et propose d'engager une procédure de conciliation sur les sujets essentiels, soulevés lors de l'Assemblée Générale de l'A.S.L.S.R., et notamment :

- participation de la S.A.T.R. et de l'A.S.L.S.R. aux travaux réalisés par la Commune à la station d'épuration en 2003,
- rétrocession des équipements publics à la Commune,
- actualisation du dossier de Z.A.C.,
- solde contrat linéaire,
- local ELZEARD (dans la maison d'accueil),

étant entendu que le Conseil Municipal devra se prononcer sur les propositions émises dans le cadre de cette conciliation.

Dans les différends existants aujourd'hui dans nos relations avec l'aménageur, il y a notamment le financement de la réfection de la station d'épuration de Pra Prunier. Concernant cette dernière, la Commune en tant que maître d'ouvrage a réalisé les travaux d'extension, de modernisation et de remise en état pour un coût global de 102 905,90 € T.T.C.

Dans le cadre de la convention conclue entre la Commune de REALLON, la S.A.T.R., la A.S.L.S.R., ces deux dernières prenant respectivement en charge l'autofinancement des travaux d'extension à hauteur de 25 178,90 € ainsi que l'autofinancement des travaux de modernisation et de remise en état à hauteur de 17 497,80 euros. Sur ce dossier, la S.A.T.R. a assigné la Commune de REALLON et la Trésorerie d'Embrun devant le juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de GAP ainsi que devant le Tribunal Administratif de Marseille concernant la mise en recouvrement effectuée à son encontre. La défense de la Commune sera assurée par Maître LE GULLUDEC avocat à Grenoble.

Suite au prochain épisode... ■

## Agriculture, Forêt et Pastoralisme

### Restauration de la Cabane Pastorale de Chargès

Fort de constater que la Cabane Pastorale de Chargès ne répond plus aux besoins fondamentaux de tout lieu de vie et de travail du berger, le Conseil Municipal s'est prononcé en ce début d'année, dans la nécessité de la réaménager. Pour ce faire, la Commune s'est attachée le concours d'un cabinet d'architectes (le cabinet Bureau d'Architectes d'Urbanistes Associés de Marseille). Les travaux à réaliser comprennent l'aménagement d'une pièce de jour avec eau courante (ceci nécessitant un captage pour emmener l'eau), d'une pièce de nuit distincte et d'un espace intermédiaire.

Parallèlement à l'aménagement de cette cabane et dans le cadre du diagnostic pastoral en cours sur la Commune, il s'est avéré nécessaire de réaliser un parc de contention pour bovins à proximité immédiate de la cabane.

Une consultation d'entreprises a été réalisée pendant l'été laquelle n'a pas permis de retenir une entreprise repoussant la réalisation probable de ces travaux au printemps prochain.

Parallèlement et suite au constat de manque d'eau à proximité de la cabane pastorale du Vallon durant ces deux dernières années, il s'est avéré nécessaire de réaliser un captage en contrebas à l'aide d'une pompe à énergie solaire. Le coût de ces travaux s'élève à la somme de 32 924 € H.T. Ce chantier sera finaliser cet automne. Le coût global de ces équipements pastoraux s'élève à la somme de 115 261,50 € H.T. aidé à hauteur de 80 % par des subventions.

## Social, Culture et Patrimoine

### Restauration du Four banal des Rousses

Comme nous avons eu l'occasion de l'exposer dans l'écho de la diablée n° 4, le Four banal des Rousses est aujourd'hui bien communal et il est une richesse patrimoniale indéniable. La restauration de ce Four nécessitant des travaux coûteux, une réflexion à ce propos a été engagée par le Conseil Municipal lors de la séance du 17 mai 2004. Des aides financières ont été sollicitées auprès du Ministère de la Culture, du Conseil Régional, du Conseil Général et du Parc National des Ecrins. La part d'autofinancement de la Commune restant conséquente il était nécessaire de trouver de nouveaux fonds. C'est à la Fondation du Patrimoine que nous nous adressons. ■



Afin d'assurer la mise en place de cette campagne de souscription, une convention de souscription a été passée le 2 mars 2005 avec la Fondation du Patrimoine.



# L'action communale

Dans le cadre de cette restauration, une demande de Permis de Construire a été instruite à cet effet. Le permis de construire vient d'être accordé. Ces travaux comprendront la mise hors d'eau hors d'air du bâtiment avec réhabilitation du rez-de-chaussée ainsi que du premier étage, le tout faisant l'objet d'un appel d'offres.

Au vu des aides financières attribuées, d'un montant global nettement inférieur au montant prévu dans le plan de financement initial, le Conseil Municipal décide alors de procéder à la vente de l'appartement à destination d'une résidence principale et situé au 1er étage du bâtiment et ce, aussitôt que celui-ci aura été réaménagé. Le montant de la vente sera fixé dès lors que sera connu le montant du marché lancé pour la réhabilitation. Le Conseil Municipal souhaite vivement dans le cadre de cette vente privilégier l'installation d'une famille pour un habitat à titre permanent. ■

## Qu'est-ce-que la Fondation du Patrimoine ?

Les Français manifestent un grand intérêt pour la protection du patrimoine populaire de proximité. En effet, près de 70 % d'entre eux considèrent que la préservation de ce patrimoine est une cause urgente et que c'est l'affaire de tous. La Fondation du Patrimoine créée par la loi en 1996 est reconnue d'utilité publique en avril 1997. Elle a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, publique et privée, en partenariat avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers. A ce titre, ses missions sont les suivantes :

- mobiliser et organiser les partenariats publics et privés,
- accompagner les porteurs de projet,
- participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Ces missions d'intérêt général sont source de nouvelles richesses pour la collectivité, elles permettent notamment :

- d'aider à créer des emplois et à maintenir les savoir-faire
- de participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes,
- d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité, notamment touristique, des communes,
- de favoriser les liens de solidarité entre les générations.

La Fondation du Patrimoine est reconnue comme un indispensable acteur du développement local, durable, et répond avec ses partenaires publics et privés à cette volonté populaire de protéger et de valoriser le patrimoine de proximité, public et privé.

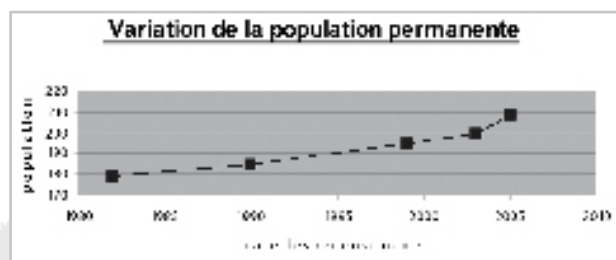
En adhérant à la Fondation du Patrimoine des Hautes-Alpes, notre commune contribuera à répondre à l'attente exprimée par les Français. L'appel est donc donné, nous faisons appel à la générosité citoyenne de notre commune, pour que se poursuive localement dans la solidarité, ce mouvement national salué par tous et pour que ne s'efface pas des pages précieuses de l'histoire des Hautes-Alpes.

## En Bref

### Recensement 2005

Àu premier trimestre 2005, notre Commune a participé à l'enquête de recensement de la population selon la nouvelle méthode. (Toute la population française n'est pas recensée en même temps mais par rotation sur une période de 5 ans).

La variation de la population permanente de 1982 à 2005 se présente comme suit :



A l'issue de cette collecte, les principaux résultats du comptage après validation de l'I.N.S.E.E sont les suivants :

	1999	2005
Nb de résidences principales	84	92
Nb de résidences secondaires, logements occasionnels et vacants.	299	409
Nb d'habitants des résidences principales	196	209

Si l'on regarde de plus près ces chiffres, les principales évolutions sont :

- forte augmentation du nombre de logements sur la Commune (+ 31%) alors que la population en résidence principale n'augmente que de 7%. Ces chiffres s'expliquent par le

développement immobilier de la station (donc des résidences secondaires) ;

- Réallon chef lieu voit sa population augmenter alors que les hameaux des Gourniers et des Méans enregistrent une baisse du nombre de leurs résidents même si le nombre de résidences principales reste stable. La population des Rousses reste à peu près constante. Rendez-vous en 2010 pour le prochain recensement, mais grâce à la nouvelle méthode de comptage, des chiffres actualisés de la population seront publiés chaque année. ■

### Débordement du torrent de la Pisse

Le 20 juin dernier, vers 19 heures, suite à un violent orage, la Commune est coupée en 2 suite au débordement du torrent de la Pisse lequel charriait des tonnes de blocs et de rochers. Le pont du bas est déplacé tandis que celui du milieu sera partiellement détruit par nos soins afin d'éviter un engorgement.



# L'action communale

Aussitôt un formidable élan de solidarité se met en place. Les habitants s'affèrent chacun y allant de son mieux pour canaliser le débordement et aider les sinistrés. Une trentaine de pompiers interviennent sur le champ pour prêter main forte et mettent en place une cellule de surveillance sur la partie isolée du village. L'EDF met aussitôt un groupe électrogène en place pour alimenter la partie basse du village en électricité. En présence de Jean-Michel ARNAUD et de Victor BERENGUEL, l'équipe du service des Routes du Conseil Général rapidement sur les lieux réagit immédiatement et met à disposition 2 pelles mécaniques de l'entreprise GUIRAMAND déjà en action sur le chantier de la RD 9. Ces derniers travailleront pratiquement pendant 10 jours non-stop pour nettoyer le torrent, renforcer les berges, débarrasser les rochers et remettre le pont principal en fonction.

Dès le commencement, Patrice REYNAUD, employé communal, est venu prêter main forte avec le tracto pelle de la Commune et ce, durant une grande partie de la nuit. Dès le lendemain, Jérémie ROUX, autre employé communal est à pied d'œuvre pour déblayer une partie des routes du chef lieu mais également pour réouvrir les accès aux chemins des Touisses et du Combaras, lesquels ont été endommagés par le débordement du torrent de la Pissarotte. Tous deux n'ont pas hésité à interrompre leurs vacances pour répondre aux besoins de la Commune dans ce moment difficile.

Christophe BOUVIER (Gîte des 3 Cols) quant à lui, prend en charge le couchage et participe aux cotés de la Commune à la restauration des équipes sur le terrain. Dans le même temps, une réunion d'urgence est provoquée en Mairie à laquelle participeront les représentants du Conseil Général, de la Communauté de Communes, du RTM (Service Départemental de Restauration des Terrains en Montagne) ainsi que de l'ONF, chaque partie s'engageant à prendre en charge les frais de réhabilitation des ouvrages les concernant.

Parallèlement, les services de la Mairie ont instruit un dossier de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes. Cette reconnaissance permettra aux personnes sinistrées d'en faire état auprès de leurs assurances respectives afin d'être indemnisées. ■

## Attribution de subvention aux associations locales

Pour l'année 2005, les subventions suivantes ont été inscrites au budget de la Commune :

- Club du 3ème âge : 850 € - A.D.M.R. « Le Grand Morgon » : 500 € - Association Ski et Nature Serre-Ponçon : 250 € - A.I.C.A. : 240 € - Ecole Intercommunale de Musique « A Tous Vents » : 1.100 € - Téléthon : 240 € - Gaule de Savines-le-Lac : 180 € - Association de Parents du Groupe Scolaire : 300 € - Office du Tourisme de REALLON : 20 000 € - Comité de Promotion de l'Embrunais : 2.500 € - Ski Club de Réallon : 2.000 €. ■

## Action intercommunale et départementale

### Transfert de la compétence petite enfance à la Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon

C'est à l'occasion de la séance du 2 décembre 2004 que le transfert à la Communauté de Communes de la compétence petite enfance a été voté. Celle-ci est compétente au titre du fonctionnement de la crèche CLSH qu'elle a construite et donc, de ce fait pour signer avec la caisse des allocations familiales le contrat petite enfance ce qui lui permettra de conventionner avec les structures habilitées à gérer la crèche halte garderie et le CLSH intercommunaux. Cette compétence ne s'étend pas aux activités périscolaires gérées par les communes dont les enfants sont scolarisés ailleurs qu'à Savines le Lac.

Cette compétence n'empêche nullement les initiatives existantes dans les communes qui ont mis en place les garderies périscolaires. ■

# Vie locale et associative

## Vie de nos enfants à l'école des Rousses

Du point de vue culturel, les enfants ont participé à deux sorties cinéma et trois sorties théâtre, ainsi qu'à un spectacle musical organisé par les Jeunesses Musicales françaises à Embrun ; de plus, les élèves de Puy Saint-Eusèbe sont venus au groupe scolaire pour assister au spectacle de mime musical intitulé Délic qui y était présenté.

L'enneigement du mois de janvier a permis d'effectuer huit sorties ski de fond pour que tous, puissent découvrir ou améliorer ski de fond ou skating.

Lors de leurs sorties à la piscine, ils ont parallèlement visité les studios de la radio embrunaise « Radio Alpine Meilleur » et ont participé à une émission musicale ; une autre sortie sur Embrun leur a permis de visiter la chocolaterie EYRIER, d'y découvrir les secrets de fabrication et surtout de goûter beaucoup d'excellents chocolats.

Suite à l'intervention de l'UNICEF qui a présenté aux enfants ses objectifs, son rôle, ses actions et les a sensibilisés aux problèmes de droits des enfants dans le monde et à celui de l'adoption, ils ont participé à l'opération « poupées frimousses » en fabriquant des poupées en tissu, lesquelles étant revendues par l'UNICEF sur les marchés (prix : 20 euros), somme utilisée pour vacciner un enfant.

Pour leur sortie de fin d'année, tous les enfants se sont rendus à Tallard pour visiter le château et le village le matin et effectuer une visite guidée de l'aérodrome l'après-midi, visite au cours de laquelle ils ont eu le droit de monter dans un avion (avant qu'il « décolle »). Avant qu'ils profitent de leurs vacances d'été, ils nous convient à leur traditionnel repas de fin d'année le vendredi 24 juin. A la rentrée prochaine, ils seront 27 enfants à fréquenter nos 2 classes dont 10 dans la « classe des grands » et 17 en maternelle. ■

Corine MARSEILLE



# Vie locale et associative

## Printemps du Club Mourre-Froid

Un printemps riche en activités pour le Club du Mourre Froid, avec ses rendez-vous du vendredi après-midi autour de différents jeux et d'un goûter. C'est au cours d'un de ces goûters que nous avons eu la visite d'un ergothérapeute de la CPAM, qui nous a donné quelques conseils pour faciliter la vie quotidienne et éviter les accidents ménagers, en particulier les chutes.

Le 20 mai, le Challenge « pétanque » inter-club (2ème édition) a réuni environ 70 personnes aux Gourniers dans une ambiance chaleureuse et amicale. C'est une fois de plus le club de Réallon qui remporte le Challenge. BRAVO à Malou, Jean Marie et Zizon. Le 10 juin, la sortie au petit train de la Mure a remporté un franc succès avec 52 participants de Réallon, des Crots, de Savines et de Chorges. Tous se sont régalés autour du repas à l'hôtel de la poste Corps, et ont terminé la journée à Notre Dame de la Salette. Le 17 juin, nous avons eu la visite d'une diététicienne.

Le dernier rendez-vous de la saison se fera au pied des Aiguilles de Chabrières pour un pique-nique, et bien entendu la montée et la descente en télésiège. ■

Denise MALESKA

Présidente du Club du MOURRE-FROID

## ACCA de Réallon

La saison de chasse de 2004 est maintenant terminée depuis 6 mois et la prochaine saison pointe déjà le bout de son nez avec le comptage des chamois qui a eu lieu le dimanche 26 juin dernier. La population de chamois est de 411 animaux. J'en profite pour remercier tous les chasseurs qui sont venus participer au comptage car sans eux les résultats du comptage ne seraient pas aussi bons. Le tableau de chasse officiel de l'ACCA pour la saison 2004 est de : 2 bécasses, 2 marmottes, 48 grives, 18 perdrix, 5 bartavelles, 1 lagopède, 1 lièvre variable, 10 sangliers, 49 chamois, 14 chevreuils

Le tirage au sort pour le plan de chasse au chamois a eu lieu le samedi 13 août à 20 h en mairie de Réallon, le retrait des permis le dimanche 14 août de 9h 00 à 12h 00 en mairie de Réallon. Une réunion d'avant saison lors de laquelle a été effectué le tirage au sort pour le plan de chasse au chevreuil a eu lieu le vendredi 26 août 2005 à 20h 00 à la Mairie. ■

Benjamin SAINT-DONNAT

Président de L'ACCA de Réallon

## « Patrimoine en Réallonnais »

### Une association pour la sauvegarde des monuments historiques de Réallon.

Le projet d'association est né de la rencontre de quelques Réallonnais passionnés d'histoire et de « belles pierres » prêts à se mobiliser pour participer à la réhabilitation des richesses architecturales de la vallée dont le château fort, véritable fleuron médiéval.

Corollaire indispensable à la conservation du patrimoine bâti, la recherche historique constitue l'autre objectif de cette association. Collecter des documents d'archives pour situer les édifices anciens dans leur contexte historique mais aussi faire revivre la mémoire orale des aînés du village pour restituer la vie d'autrefois, les continuités et les ruptures avec l'époque contemporaine.

Grâce à ses diverses activités, l'association se propose de devenir un espace privilégié de valorisation de notre identité culturelle, de connaissance d'une histoire locale multiséculaire, attachante et souvent singulière et un trait d'union entre les générations.

Pour échanger nos idées et nos expériences et concrétiser ce projet, une première assemblée générale a eu lieu le 10 août 2005 à la Mairie de Réallon. Elle a permis la désignation des membres du Conseil d'Administration au nombre de cinq. Plus de soixante personnes ont adhéré à l'association dont dix ont souhaité devenir membres actifs. Nous les remercions très chaleureusement. Forts de cet accueil, nous pouvons désormais œuvrer à la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés. Nous le ferons avec beaucoup d'enthousiasme. ■

Corinne PEYRON (Association « Patrimoine en Réallonnais »

Siège social : Mairie de Réallon - 05160 REALLON

☎ 04.92.44.21.04 - Portable : 06.61.22.50.32

## « A tous Vents »

L'École de Musique « A Tous Vents » présidée par Adrien GLEIZE, développe son activité et a initié la tradition du goûter musical trimestriel entre adhérents. La première édition de cette rencontre a eu lieu à Puy Sanières en février, la seconde à Réallon en mai. L'objectif de ces rencontres est de donner de l'ampleur à la vie de l'école et, avant tout, de permettre aux élèves qui ne se connaissent pas toujours, d'échanger et de communiquer. En effet, les 63 élèves de l'école viennent des communes du canton de Savines, auxquelles se rajoutent Prunières et Pontis (04), les cours étant dispensés sur trois lieux différents (Savines, Puy Sanières et Réallon). La musique étant avant tout un plaisir qui se partage, ces retrouvailles sont fondamentales. Elles ont d'ailleurs rencontré un vif succès. Les élèves ont pu écouter et découvrir les disciplines des autres ou encore improviser ensemble et se réunir pour l'occasion autour d'un thème musical commun. Chacune de ces rencontres réserve une surprise, musicale bien sûr, à ses participants. La dernière a permis d'entendre et de découvrir pour certains un instrument peu répandu dans nos Alpes : la balalaïka. Un groupe de musiciens, un père et ses deux jeunes fils accompagnés par des musiciens du coin, en vacances chez leurs amis élèves de l'école, ont charmé l'auditoire par des mélodies slaves gaies et de toute beauté. « A Tous Vents » clôture son année scolaire avec son audition de fin d'année le dimanche 19 juin à 15h 30 à la salle des Fêtes de Savines-le-Lac. Dans l'été, en co-réalisation avec le CDMDT (Centre Départemental de Musique, Danse et Théâtre), « A Tous Vents » organise un stage de guitares et basse, du lundi 4 au vendredi 8 juillet à Puy Sanières. L'occasion aussi d'envisager des veillées musicales dans les communes du canton. Le concert de fin de stage aura lieu à la Salle des Fêtes de Savines-le-Lac, le vendredi 8 juillet en soirée.

Renseignements : Claude Jeannet : ( 06.20.61.68.48) ■

Claude Jeannet

## Audition de l'École de Musique Intercommunale « A Tous Vents »

Dimanche 19 juin 2005, l'école de Musique Intercommunale « A Tous Vents » avait donné rendez-vous à son public à la salle des fêtes de Savines-le-Lac pour son audition de fin d'année. Après quelques mots de Josée CAUCHY pour accueillir les familles et annoncer son départ de l'école pour prendre sa seconde retraite et profiter de ses enfants et petits enfants, les professeurs et les élèves ont pu présenter le travail accompli pendant l'année. 11 enfants du groupe scolaire Réallon Saint Apollinaire fréquentent l'école de musique et chacun a pu apprécier l'application des élèves et la variété de disciplines proposées (piano, chant, éveil musical, guitare, etc.). L'audition terminée, tout le monde s'est donné rendez-vous à la rentrée prochaine pour passer encore de bons moments musicaux. Encore merci Josée CAUCHY pour le travail réalisé auprès des enfants durant toutes ces années et bonne chance à Claude JEANNET pour les années à venir. ■

# Divers



## LOULOU, le dernier « patoisant » par Antoine Gleize

**U**na après-mijour de sètembre, où croisa Loulou d'ou càire d'ou latori ou viara. Aven blagua una voùta.

- D'òu té venes Loulou ?

- Venou dé coupa boués a las cassas.

- E couma fas per lou ména June où riou ?

- Copu lous morcéous courts, lous mandou din la traina é dévaloun june à la graviera. Na fés qués où bort dou riou, ou mandou dé l'autre càire é vendren faire un viagi mé lou tracteur.

Es couma aco Loulou, a counserva lou patouas couma leugua.

E mé soun aimabla autorisation

Toina

Une après-midi de septembre, j'ai croisé Loulou du côté de l'oratoire du Villard. Nous avons discuté un moment.

- D'òu viens-tu Loulou ?

- Je viens de couper du bois aux casses.

- Et comment fais-tu pour l'amener jusqu'au torrent ?

- Je coupe les morceaux courts, je les envoie dans la « traîne » et ils descendent jusqu'à la gravière. Une fois qu'ils sont au bord du torrent, je les jette de l'autre côté et nous viendront faire un voyage avec le tracteur.

Il est comme ça Loulou, il a conservé le patois comme langue.

Avec son aimable autorisation. ■

## Etat civil

### Mariages

Félicitations à :

**Michel PEYRON**  
et **Yvette MASSE**

qui se sont mariés le 16 avril 2005,

**Ludovic CHAVIGNY**  
et **Christelle DERICAND**

qui se sont unis le 20 juillet 2005.



Tous nos vœux de bonheur aux mariés !

### Décès

**Marie Louise PEYRON** le 4 juillet 2005

**Antonius Petrus BUIJK** le 27 juillet 2005.

A toutes les familles touchées par ces deuils, nous présentons nos sincères condoléances.

### Bibliothèque

La bibliothèque est ouverte à tous ; le prêt des livres et des cassettes vidéo est gratuit. Elle est ouverte tous les mercredis après-midi de 17 à 19 heures du 1er juillet au 31 août. A partir du 1er septembre, elle sera de nouveau ouverte de 15 à 16 heures les premier et troisième mercredi du mois sauf en période scolaire où elle sera ouverte tous les mercredis.

### Des nouvelles du Conseil Municipal

Par courrier en date du 28 avril 2005, M. Didier HERNANDEZ a démissionné de ses fonctions de premier adjoint et de son mandat de Conseiller Municipal de la Commune de REALLON démission acceptée par le Préfet en date du 9 juin dernier. Le Conseil Municipal devra rapidement se prononcer sur la personne qui assumera ces fonctions.

### Personnel de la Mairie

**Catherine GARIN** a pris ses fonctions à la direction du service des remontées mécaniques le 15 juillet 2001 en qualité de chargée de mission.

Titularisée au grade d'ingénieur territorial le 1er mai 2004, elle a émis le souhait de valoriser son expérience en postulant en tant que chargée de mission développement local pour le Parc National des Ecrins par voie de détachement pour une durée de 5 ans. Toute l'équipe municipale et le personnel de la Commune s'associent pour lui souhaiter réussite et bonheur dans ses nouvelles fonctions. ■

**Yann TREMEAU** assure donc depuis le 14 février dernier non seulement la direction des Remontées Mécaniques en remplacement de Catherine GARIN mais aussi celle des services de la mairie. Ses formations commerciale et touristique ainsi que son expérience de direction des remontées mécaniques notamment en Haute-Savoie, lui seront d'une forte utilité. Installé aux Rousses avec son fils Yohann, le Conseil Municipal au nom de ses habitants lui souhaite la bienvenue et une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Il sera épaulé dans ses fonctions sur la station non seulement par Christelle FERRAND arrivée en date du 31 janvier 2005 mais aussi par l'ensemble du personnel de la station et de la mairie. ■

**La mairie est ouverte au public**  
**le lundi et le vendredi de 8 à 12 h et de 14 à 17 h,**  
**le vendredi fermeture à 16 heures.**

**Le Maire reçoit le vendredi toute la journée**  
**et sur rendez-vous les autres jours.**

Directeur de publication : Adrien Gleize, Rédaction et conception : commission municipale chargée de la communication ainsi que Yann TREMEAU et les services de la Mairie. Photos : Y. TREMEAU – Cécile RAINA – Adrien GLEIZE.

Réalisation : OMNIS 04 92 43 65 04 (EMBRUN)  
Impression : FERRIA - EMBRUN.